

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21232 - 78ÈME ANNÉE

Une note du renseignement attend 80.000 à 100.000 personnes dans les rues de Paris

Le cortège de la traditionnelle de manifestation du 1er mai s'organise. Tous les syndicats sont mobilisés pour montrer au gouvernement leur volonté commune : le retrait de la réforme des retraites.



Selon les informations d'Europe 1, une première demande vient d'être déposée à la Préfecture de Paris. Selon un document des services du renseignement, 80.000 à 100.000 personnes sont attendues dans les rues de la capitale.

Alors que la contestation contre la réforme des retraites adoptée fin mars par le Parlement se poursuit en France, une première demande de manifestation du 1er mai vient d'être déposée en Préfecture de Paris.

Le cortège devrait partir de la place de la République vers 14 heures, jusqu'à la place de la Nation. Selon le document que s'est procurée Europe 1, le renseignement s'attend à 80.000 à 100.000 personnes à Paris.

Près de 1.500 à 3.000 gilets jaunes sont également attendus ainsi que 1.000 à 2.000

éléments à risque. Le renseignement a écrit qu'"il est d'ores et déjà approprié de qualifier ce 1er mai d'historique au regard de la mobilisation (...) cette journée pourrait annoncer une nouvelle étape de la contestation (...) il n'est donc pas certain qu'elle marque l'essoufflement de la contestation".

Pour les autorités, cette journée "dépassera ainsi la seule question du travail et sera plus largement une journée fédératrice autour du rejet profond de la politique générale menée par le gouvernement".

Depuis le début de l'année 2023, l'intersyndicale multiplie les journées de mobilisations contre la réforme des retraites.

Une contestation que se poursuit malgré l'adoption et la promulgation de la loi, à l'image des rassemblements d'opposants au projet de l'exécutif, avec des casseroles, lors des déplacements ministériels et présidentiels.



Suspension de la destruction d'un bidonville à Mayotte

Après l'annonce de l'opération Wuambushu à Mayotte, une première mission de démolition de bidonville devait avoir lieu. Cependant, le 24 avril, la justice a cependant suspendu l'opération.

Dans le cadre de la lutte contre la délinquance et l'immigration illégale à Mayotte, le gouvernement français a décidé de lancer l'opération "Wuambushu". L'intervention devait commencer par la destruction d'un bidonville Talus 2 dans le quartier de Majicavo, dans la commune de Koungou, le 25 avril.

Une vingtaine d'habitants de ce bidonville, représentés par un collectif d'une dizaine d'avocats, ont cependant saisi en urgence le juge des référés de Mamoudzou. La justice a suspendu dans la soirée du 24 avril ce qui devait être la première démolition de cette opération très critiquée.

Le préfet de Mayotte persiste

Alors que le préfet de Mayotte, Thierry Suquet, voulait accélérer la destruction des logements illégaux en profitant des renforts administratifs et sécuritaires envoyés par la Métropole, le tribunal a pointé la précipitation de l'État. Les juges estiment qu'il est impossible de détruire certains abris sans fragiliser les autres.

Pourtant à la suite de cette décision de justice, le préfet de Mayotte Thierry Suquet a dit avoir "pris acte de la décision judiciaire, il y aura un appel". Ce dernier a indiqué le 25 avril sur franceinfo que "la mise en danger aujourd'hui" ne se trouve pas du côté de "l'opération menée par la préfecture et préparée depuis plusieurs mois" mais dans le fait "de laisser les gens vivre dans des conditions indignes".



Thierry Suquet reconnaît que cette décision judiciaire l'"oblige à regarder les propositions de relogement qui ont été faites". Chose qui n'avait pas été évoqué précédemment. L'État souhaitait simplement renvoyer tout le monde aux Comores, sans chercher à savoir si des familles avaient le droit ou non de rester sur le sol français.

Il soutient que sur ce bidonville "plus de 45 familles et 100 personnes ont été relogées", soit "plus de 50% des gens" présents sur place. Le préfet promet d'ailleurs que les services de l'État continueront "à reloger les gens". Mais, "quand on aura réglé les malentendus, on démolira cet habitat indigne dans lequel il n'est pas possible de laisser vivre des gens", a-t-il assuré.

Or Thierry Suquet a affirmé que si l'opération de destruction est suspendue pour ce bidonville Talus 2, les autres "opérations de démolition d'habitats indignes commenceront au fur et à mesure que les conditions juridiques et réglementaires seront mises en œuvre", évoquant "six arrêtés préfectoraux".

Il estime que ces opérations sont nécessaires pour répondre à l'objectif de "faire disparaître de Mayotte les bidonvilles et l'habitat indigne". Le préfet assure que dans le cadre de "l'accélération de la lutte contre l'habitat indigne, à la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, nous avons réservé plus de 500 places d'hébergement (...) et nous avons la capacité de reloger plus de 800 personnes".

Le Préfet balais d'un revers de main la déclaration de la DAL

Le préfet de Mayotte a rejeté les critiques émises par l'association Droit au Logement (DAL) qui assurait le 24 avril sur franceinfo que la préfecture n'avait pas affiché *"son arrêté de destruction sur les portes de chaque logement"*.

"La France va donner un spectacle terrible à la planète, celui d'un pays des droits de l'Homme qui va s'attaquer aux ménages les plus pauvres", a dénoncé Jean-Baptiste Eyraud, président de l'association Droit au Logement.

Le DAL dénonce la *"brutalité sociale"* de cette opération, qui consiste à déloger des bidonvilles les migrants en situation irrégulière et d'expulser les sans-papiers. Pour le DAL, il s'agit d'une *"politique du logement excessivement brutale"*.

L'opération Wuambushu renverra, selon Jean-Baptiste Eyraud *"une image terrible"*, celle de *"centaines de familles qui verront leur habitat être détruit et ne seront pas forcément hébergées [en raison de la] crise du logement très grave à Mayotte"*.

Le président de l'association Droit au Logement a indiqué qu'il y a eu *"en métropole, des vagues migratoires très importantes dans les années 1950-1970"* et que les habitants des bidonvilles ont été *"relogés, on ne les a pas renvoyés à l'autre bout du monde"*.

Jean-Baptiste Eyraud a dit regretter que dans le cadre de cette opération *"Wuambushu"* trois questions soient *"amalgamées"*, à savoir *"la question de la migration, la question du logement et la question de la délinquance"*. *"Il faut s'attaquer aux délinquants, or là on a l'impression que c'est une sanction de masse"*, lance-t-il.

Jean-Baptiste Eyraud appelle le gouvernement français à mettre en place *"des politiques du logement"*, plutôt que *"des politiques d'expulsion et de destruction de*

l'habitat des ménages les plus fragiles".

Ce dernier a pointé du doigt *"loi d'exception votée en 2018 qui prévoit d'intervenir sur ces quartiers informels en Guyane et à Mayotte"*, indiquant que cette loi donne la possibilité au *"préfet d'expulser des personnes sans jugement, c'est-à-dire sur simple décision administrative"*.

Mais le préfet doit *"afficher l'arrêté sur les portes de chaque logement et prévoir une solution de relogement, et ce un mois avant la destruction"*. Pour Jean-Baptiste Eyraud, cette loi *"n'est pas respectée"*.

"Il faut au minimum que le préfet et le gouvernement appliquent la loi qui a été votée en 2018, sous le gouvernement Macron", martèle-t-il.

Thierry Suquet a affirmé que *"cet arrêté pris le 2 décembre a été affiché et régulièrement publié"*. *"Pour chaque personne, pour chaque famille, nous faisons une proposition de relogement pour l'ensemble des gens qui ont vocation à rester sur le territoire"*, a ajouté le préfet qui entend bien démontrer cela *"en appel"*.





La réjyon Rényon néna karante zané

Mézami, mi sorte lir dann nout zoinal : la Réjyon néna karantan é dopi karante zané noute péi la bien shanjé mé mwïn lé a d'mandé dann shanjman-la kèl sé la par l'éta, kèl sé la par la Réjyon èl-mèm, kèl sé sète konsèye départmantal, kèl par bande komine, bande kominoté d'komine, la par la sossyété èl-mèm é son l'anvi boujé... Mwïn la fine dir pou mwïn konm pou bonpé d'moune i poz azot késtyon par raporte noute péi konm lé difissil pou konète kèl konpétanss lé réini pou tèl é tèl projé, lé difissil dir kèl organism l'éte vréman aktèr lo shanjman dann tèl –tèl projé.

Donk pou rovnir lo komansman, mi diré La Réjyon néna karantan, é si ni kontèst pa la kantité travaye li la fé, mèm défoi son kalité épi son l'orizinalité , nou lé kant mèm blijé dir pou demoune konm zot é konm moin, demoune normal si zot i vé,oir klèr dann toussala lé pa késhoz fassil. A ! Si zot é mwïn, nou lété doktèr an droi piblik, mèm konéssèr dann lo détaye la réaltité administrativ osinonsa nou l'avé gingn suiv o zour-lo zour lo shomin fé par La Réjyon nora pa été la mèm shoz, mé sé pa lo ka.

Pou kossa ?

Pars souvan dé foi kan bande zinstitission i fé in gran kantité travaye épi in kantité

roflékssyon, nou lo bande Quidam la sossyété ni antan arienk kék sogonde dann télé, ni lir kék lign dann zoinal, é fransh vérité sa i éklèr pa bien dsi lo travaye épi la roflékssyon fé. i fo rokonète la kominikassion i pass mal.Par raporte bande moune la diriz La Réjyon épi zot zékipe sak mi rotien sé la kalité bande demoune-la, épi zot sanss lintéré sipèryèr noute péi par raporte bande zintéré partikilyé .Inn fasson de oir lo péi an majiskil lété bien la dann zot volonté épi dann zot l'akssion...

Astèr si ni vé anparl dévlopman noute péi, ni romark lo dévlopman bande prodikssyon épi zot transformassion la pa sak ni yèmré é mwïn la poin konéssans d'in plan d'dévlopman pou noute péi é mwïn lé pa sir dann in bande réponsabilité éklaté konm zot lé éklaté, lé possib fèr in plan koéran pou amenn anou dann lo dévlopman pa solman sossyal é kiltirèl mé galman dann sanss noute dévlopman ékonomik zordi anpèshé.

A bon antandèr, salu !

N.B. Biensir kan mi parl la kalité lo moune mi mète de koté Didier Robert pou la totalité d'son séd'èv.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433